Directeurs Généraux OPH
LA FEDERATION NATIONALE

LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°551 en date du 5 Juillet 2021

Pensée du moment : « **Il sentait aujourd'hui la vie, la jeunesse, les êtres lui échapper, sans pouvoir les sauver en rien, et abandonné à cette force obscure qui pendant tant d'années l'avait soulevé au-dessus des jours, nourri sans mesure, égale aux plus dures circonstances…elle lui avait donné ses raisons de vivre, des raisons de vieillir et de mourir sans révolte** ». Le premier homme - Albert CAMUS (manuscrit inachevé auquel l'écrivain travaillait pendant la dernière année de sa vie).

RETENEZ LA DATE **: Le prochain Congrès aura lieu les 21/22 Octobre 2021 à DIJON.** Le Comité d'organisation présidé par Christophe BERION vous a transmis ces derniers jours les premières indications sur cette manifestation annuelle importante dans la vie de notre Fédération. **Le préprogramme vous sera adressé prochainement**.

1 – NOUVEAUX TEXTES

Ordonnance n°2021- 797 du 23 Juin 2021 relative au **recouvrement, à l'affectation et au contrôle des contributions des employeurs au titre du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage**.
Transfert de la collecte des employeurs au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage des O.P.C.O. aux URSSAF.
Ce transfert sera effectif à partir du 1er Janvier 2022. Le texte prévoit notamment une collecte mensuelle pour la contribution à la formation professionnelle, pour la part principale de la taxe d'apprentissage, à l'instar des cotisations et contributions de sécurité sociale.

Décret n°2021-843 du 29 Juin 2021 portant **diverses mesures relatives au régime d'assurance chômage**.
Maintien jusqu'au 30 Septembre 2021 des dispositions de la convention d'assurance chômage du 14 Avril 2017.

Décret n°2021-850 du 29 Juin 2021 prescrivant les **mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire**.

Différentes mesures pour un retour « presque » à la normale à partir du 1er Juillet 2021 (port du masque dans les établissements recevant du public – mesures barrières.

Décret n°2021-863 du 30 Juin 2021 relatif à **l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée ».**
Vise à **mettre un terme à la privation durable d'emploi**.

Décret n°2021-872 du 30 Juin 2021 **recodifiant la partie réglementaire du livre 1er du code de la construction et de l'habitation et fixant les conditions de mise en œuvre des solutions d'effet équivalent.**
Ce décret comporte114 pages avec 10 articles et des annexes.
Application au 1er Juillet 2021 sauf certaines parties qui pourront être appliquées au plus tard le 1er Janvier 2024.
Contient outre la recodification de la partie réglementaire du Livre 1er, la possibilité laissée aux Maîtres d'ouvrage de **recourir à des solutions d'effet équivalent** (Ordonnance 2020-71). Une attestation délivrée par un **vérificateur valide la bonne mise en œuvre** de la solution adoptée.

Arrêté du 28 Juin 2021 (JO 30.6.) relatif aux **tarifs réglementés de vente de gaz naturel fourni par ENGIE.**
Fixation de nouvelles règles à partir du 1er Juillet.

Circulaire du Premier Ministre du 16 Juin 2021 comportant un plan interministériel **de prévention et de lutte contre les violences liées aux bandes et groupes informels**.
- **Le renforcement de la prévention et de la détection** pour favoriser et améliorer l'information et la sensibilisation des jeunes sur le phénomène, la prise en charge des mineurs, le soutien à la parentalité, la lutte contre le décrochage scolaire, l'absentéisme et le harcèlement.
-**L'amélioration du suivi et de l'analyse du phénomène** pour développer, à travers les structures partenariales de la sécurité du quotidien, la réponse opérationnelle en facilitant la circulation de l'information entre les acteurs.
-**Le développement des moyens d'enquêtes et des réponses pénales** pour judiciariser le renseignement, systématiser le recours à la police technique et scientifique, améliorer le suivi socio-éducatif des jeunes, mobiliser la cellule familiale et renforcer les différentes formes de réponse au phénomène.

2 – L'ACTUALITE IMMEDIATE

Le projet de loi portant **lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience** face à ses effets a été adopté le 29 Juin au Sénat en première lecture.

Avec le début de l'examen du projet de loi **3DS (ex-4D)** au Sénat à partir du 29 Juin, des amendements sont portés par le Mouvement HLM et notamment **sur une expérimentation « territoires zéro vacance »**. Celle-ci porterait à la fois sur les règles concernant l'attribution des logements et le maintien dans les lieux et sur le changement d'usage donnant lieu à l'APL.

REGROUPEMENT

Création de HASSO Habitat Solidarité Sud-Ouest – société de coordination par arrêté du 24 Juin paru au JO du 2 Juillet 2021. Siège à Albi et regroupe les OPH du Gers, du Tarn, du Tarn et Garonne et de Rodez **soit près de 20.000 logements. Il s'agit de la 25ème SAC avec au moins un OPH**.

La FOPH fait des préconisations auprès de la Commission pour la relance durable de la construction de logements (dite Rebsamen), parmi celles-ci :
-**un retour à la TVA à 5,5 %** pour toute opération financée en PLUS pour notamment permettre d'équilibrer les opérations financées en PLAI.
-**mise en extinction de la R.L.S.** afin de redonner des marges de manœuvre financières aux Organismes d'HLM.
-**une forte compensation par l'Etat des exonérations et abattements de TFPB** auprès des Communes.
-**un système de forte taxation des plus-values** lors de l'urbanisation des terrains au bénéfice des Collectivités locales.

3 – LES PROJETS QUI BOUGENT

A travers **l'enquête IMPAYES** - tendance à fin Mai 2021 de l'USH, nous pouvons relever :
-les montants moyens d'impayés sont en constante augmentation depuis Janvier
-**la répartition des évolutions est relativement homogène** avec 42 % des organismes qui affichent une évolution à la hausse, 36 % des organismes enregistrent une diminution de leur solde d'impayés totaux à fin de mois et 23 % des organismes constatent une stabilité.

4 - LU POUR VOUS

La réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux. Observation et retour d'expériences auprès de 12 sites (USH - Edition 2020).

Application obligatoire des 1607 heures dans la fonction publique – comment formaliser la nouvelle organisation du temps de travail et comment aborder le passage aux 1607 heures (Note diffusée par la FOPH le 30 Juin)